

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1478 Décisions concernant les Services Etat

n° 1478

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1965

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro

1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont habilités à constater par procès-verbaux les infractions à la police des chemins de fer, les agents de la Compagnie du Chémin de Fer franco-éthiopien désiens ci-après : Thiévon Henri, inspecteur du trafic ; Crozet André, chef de gare ; Mohamed Mahmoud Haid, sous-chef de gare ; Henneuse Georges, chef de section; Schiller André, chef de district ; Haxaire Pierre, chef de district ; Nour Moumine, sous-chef de gare ;